

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° SPE933

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

-----

### ARTICLE 85

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'autoriser le gouvernement à modifier, par ordonnance, les prérogatives de l'inspection du travail ou encore le régime des sanctions applicables en cas d'entrave aux institutions représentatives du personnel, ceci dans le but avoué de « déclasser » cette infraction.

Ces questions sont très délicates, elles ne peuvent être traitées en catimini, un débat doit avoir lieu, c'est le but de cet amendement.